

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Collard

ARTICLE 46

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa autoriserait le Haut Conseil de l'âge à faire évaluer « des travaux d'évaluation et de prospective » ; ce qui indique que cette instance serait dotée de crédits à cet effet.

Les contraintes financières actuelles devraient exclure tout engagement budgétivore de ce type.